

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 Novembre 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le 17 Novembre 2010 à 20h 30 sous la présidence de Monsieur Jean PRORIOL, Député-Maire. Plusieurs conseillers municipaux excusés ont donné pouvoir.

Monsieur Daniel GIDROL donne lecture du compte rendu de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

1° - Intercommunalité

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de communes « Les marches du Velay » suite à la décision du Conseil communautaire du 27 Septembre 2010 d'intégrer dans les zones d'intérêt communautaire les emprises foncières de terrains situés à MONISTROL SUR LOIRE (3 ha au voisinage de la Borie) ; à La Chapelle d'Aurec (15 000 m² environ au lieu-dit La Mioulateyre et 5 ha environ au lieu-dit Seteyre) et à Saint Pal de Mons : (23 800 m² en extension de la zone de Campine et 14 000 m² environ en extension de la zone de Courtanne).

A la demande de Bernadette TENA-CLAVIER, Jean PRORIOL et Daniel GIDROL font le point sur les travaux d'extension de la Zone d'activités de Piroilles réalisés par la Communauté de communes et les difficultés rencontrées par les Entreprises MOULIN et BOUCHARDON pour la dérivation du ruisseau suite aux intempéries.

Pour la programmation du contrat C.G.2.D - 3^{ème} génération qui sera négocié avec le Conseil Général de la Haute-Loire et la Communauté de communes « Les Marches du Velay » pour la période 2011-2014, la Commune de BEAUZAC proposera deux projets classés comme suit par priorité :

- Création d'un espace scolaire en extension de l'Ecole Publique,
- Construction d'un complexe sportif en extension de la salle polyvalente

pour l'obtention d'un financement au moins équivalent à celui obtenu dans le précédent contrat C.G.2.D.

2° - Choix du mode opératoire du SIVU pour le redéploiement de la TNT

Suite à la saisie du SIVU (Syndicat Intercommunal à vocation unique) pour les nouvelles télévisions privée du bassin de la Loire concernant la position de la Commune sur le déploiement de la TNT sur son territoire, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à une solution de financement collectif du déploiement de la Télévision Numérique Terrestre (coût évalué au minimum à 1 448 864,00 € TTC pour les 10 communes concernées).

L'ETAT a mis en place des financements non négligeables pour les particuliers : chaque foyer peut bénéficier d'une seule aide quelque soit le nombre de récepteurs et sous réserve de vivre en résidence principale. Cette aide est conditionnée par un plafond de ressources (20 000,00 € par an + 1,500 € pour les 4 premières ½ parts).

Pour les foyers résidant dans les zones couvertes par la TNT

- 25 € pour l'aide à l'équipement (sous condition de ressources)
- 120 € pour l'aide à l'antenne (sous condition de ressources)

Pour les foyers résidant dans les zones non couvertes par la TNT

- 250 € pour l'aide à la réception (sans condition de ressources).

Un accompagnement particulier technique est prévu pour les personnes âgées de plus de 70 ans ou les personnes handicapées.

3° - Administration générale – Fiances et Personnel communal

Est approuvé le projet de convention d'adhésion au service de gestion des retraites à la CNRACL mis en place par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Loire.

Le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives n°01 d'ajustement des crédits votés au budg et primitif de la Commune, du service de l'Eau, du service de l'Assainissement, du service des Transports Scolaires et du budget annexe Multiple Rural.

A la demande du Receveur municipal, le Conseil Municipal précise les règles d'amortissement obligatoire des subventions d'équipement versées aux services annexes et E.P.C.I., aux établissements publics intercommunaux (exemple le SDIS pour l'extension de la caserne des sapeurs-pompiers ou le SICALA) et aux particuliers à savoir : 1 an pour les subventions inférieures à 5 000,00 € et 5 ans pour les subventions égales ou supérieures à cette somme.

De même, il approuve le schéma comptable proposé par le Comptable de la Commune pour finaliser les écritures non budgétaires de sortie de l'Actif de l'usine relais SOME CAB vendu à cette entreprise à l'issue du contrat de crédit-bail.

Suite à la demande du Comptable, plusieurs allocations en valeur de factures d'eau (467,78 €) et d'assainissement (312,84 €) et d'une facture de cantine scolaire (47,63 €) sont attribuées en l'absence de moyens de recouvrement coercitifs à l'encontre des débiteurs.

A l'issue d'une consultation publique dans le cadre du Code des Marchés Publics, le Conseil Municipal approuve le choix de placement et de gestion du programme d'assurance pour les besoins de la commune à savoir :

LOT 1 : Dommages aux biens ; SMACL Assurances 79031 NIORT Cedex 09	:	5.570,00 €
LOT 2 : Responsabilité civile ; GROUPAMA Rhône Alpes Auvergne; 69009 LYON	:	1 397,93 €
LOT 3 : Assurance des véhicules terrestres à moteur et Option 1 : auto mission ; SMACL Assurances	:	3 794,94 €
LOT 4 : Protection Juridique et Défense Pénale des Agents et des Elus ; SMACL Assurances;	:	666,31 €

Cette consultation a permis de diminuer de près de 9 200,00 € le montant total des primes d'assurances acquittées par la Commune.

Daniel GIDROL présente le bilan financier de la saison culturelle 2009/2010 mis en place par la Municipalité avec le concours de l'Office de Tourisme de BEAUZAC. Par rapport aux prévisions initiales, la subvention communale d'équilibre versée à l'O.T. a été inférieure grâce à une augmentation de la fréquentation aux spectacles, résultat de la qualité de programmation. Il détaille par ailleurs la programmation 2010/2011 retenue par la Commission « Vie culturelle » autour de 7 spectacles à BEAUZAC. Le budget prévisionnel prévoit un coût global y compris l'organisation de la Fête de la musique de 9 740,00 € couvert pour partie par une subvention communale de 5 663,26 €.

3°- Patrimoine communal – Bâtiments communaux – Voirie - Cimetière

Au cours de la reconstruction du pont de Theil, l'Entreprise ARNAUD de Polignac a dû réaliser des travaux complémentaires de fouilles dans le lit de la rivière L'Ance et des travaux supplémentaires pour le reprofilage du lit de la rivière à l'aval du pont. L'avenant au marché initial est approuvé pour valider le coût de ces travaux supplémentaires d'un montant de 8 497,64 € HT et les prix nouveaux.

Le Conseil Municipal approuve le programme de voirie 2010–2011 en même temps que le dossier de consultation. Le projet étudié par le Cabinet SOTREC Ingénierie avec la commission des travaux présidée par Marc MILLION prévoit :

TRANCHE FERME	:	237 177,50 €
---------------	---	--------------

Partie basse de la Route du Suc vers la maison des associations (enrobé à chaud) ; le Chemin de la Croix Blanche au Cortial Haut (enrobé à chaud) ; liaison partie basse du Chemin de Montourtier avec la Route des Vivats (enrobé à chaud) ; le Chemin de Chazelet (enrobé à chaud et intérieur du village en tri couche) ; l'accès aux propriétés au bas du village de Chevalier (tri couche) ;

TRANCHE CONDITIONNELLE	:	62 762,50 €
------------------------	---	-------------

Chemin de Brenas : chemin du bas en tri couche ; accès DELORME en tri-couche ; tronçon de Bransac au Rocher (enrobé à chaud)
Le coût global des travaux y compris travaux optionnels, divers et imprévus s'élèvent à 313 300 € HT / 374 106,80 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve définitivement la vente d'un terrain en nature de jardin situé à Piroilles à Mademoiselle Denise TEISSEDRE au prix de 2 400,00 €.

Pour satisfaire la demande des familles, il est décidé de réaliser les travaux d'extension du columbarium de 9 places au cimetière communal. Il est retenu l'offre de l'Entreprise GRANIMOND pour la pose d'un columbarium de forme circulaire composé de 12 cases , l'ensemble en granit rose à l'identique de l'existant. Coût des travaux : 9 079,94 € HT.

Sont approuvées les cessions gratuites de terrain de voirie consenties par MM Joseph CIVET, Jean Pierre PONTVIANNE et Patrice RUSZKOWSKI pour l'élargissement d'un chemin rural à Combres.

Suite à la demande formalisée par un courrier signé des propriétaires concernés, le chemin privé qui relie la Route des Vivats au chemin communal de La Charreyre Haut sera intégré au Domaine Public communal. Ces derniers se sont engagés à céder gratuitement à la commune les terrains d'assiette de cette voie dont la largeur sera calibrée à 6,20 m. Une enquête publique pour classer cette voie ainsi que la portion du chemin rural la reliant au chemin de Montourtier sera lancée en application du Code de la Voirie Routière.

Pour satisfaire la demande des enfants du Lotissement des Granges, il sera procédé à l'installation d'une aire de jeux d'enfants ; ceux-ci seront fournis par l'Entreprise RONDINO.

Pour réaliser l'étude du projet de création d'un Espace Scolaire en extension de l'Ecole Publique, le Conseil Municipal porte son choix sur la candidature de Thierry MAGAUD, architecte DPLG à Craponne sur Arzon. Taux d'honoraires : 9 %.

Monsieur le Maire informe les élus de l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France pour la démolition de la maison LOUYON, Rue du Faubourg, qui menace de s'écrouler sur la voie publique.

3° - Vie Scolaire

Le Conseil Municipal alloue un crédit de 30,00 € par élève à l'Ecole Publique et à l'Ecole Privée Saint Joseph pour l'achat de fournitures scolaires et l'arbre de Noël soit une dépense globale de 10 560,00 €.

De même un crédit de 7,50 € par élève soit globalement 2 640,00 € est alloué à ces deux écoles pour la participation des élèves à un spectacle ou une activité culturels.

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle organisation du service de ramassage scolaire et l'augmentation des tarifs de 5,56 % consentie par le Conseil Général de la Haute-Loire pour l'année 2010/2011 à savoir :

Circuit n°025-01 Transport GOUNON

Boucle A : Bransac – Peyre – Le Fraisse-Haut – Vaures – BEAUZAC

Boucle B : Beauzac – Le Theil - Chizeneuve

Coût forfaitaire journalier : 144,30 €

Circuit n°025-02 Transports GOUNON

Boucle A - BEAUZAC – Pont de Lignon BEAUZAC (circuit de rapprochement)

Boucle B - Confolent – Les Rioux - BEAUZAC

Boucle C - BEAUZAC – Bérard – Le Cortial Bas – Le Cortial Haut – Chazelet - BEAUZAC

Coût forfaitaire journalier : 175,10 € (Lundi/Mardi/Jeudi et Vendredi) et 164,00 € (Mercredi)

Circuit n°025-04 Transport GOUNON

BEAUZAC – Grand – Chevalier – Peyragrosse – Le Monteil – Piroles – Lioriac - Piroles – BEAUZAC.

Coût forfaitaire journalier : 237,60 €

Circuit n°025-08 Commune de BEAUZAC

BEAUZAC – Brenas – La Grange – Bransac - La Para – BEAUZAC

Coût forfaitaire journalier : 119,10 €

Le Département sera sollicité pour le versement d'une subvention de fonctionnement de 70 % avec un plafond à la charge de la Commune de 200,00 € par enfant. (100 % pour le circuit de rapprochement de Pont de Lignon).

Jeanine GESSEN et Cécile OLLIER présentent le fonctionnement du PEDIBUS grâce à l'implication de plusieurs parents d'élèves bénévoles des deux écoles. Il concerne toujours 2 secteurs : ligne BLEU de La Charreyre avec une douzaine d'enfants et ligne VERTE du Suc de Chabanou avec une dizaine d'enfants.

Jeanine GESSEN, adjointe en charge de la vie scolaire fait le compte rendu de la rentrée scolaire qui s'est déroulée dans de bonnes conditions avec l'ouverture d'une 9^{ème} classe à l'Ecole Publique. Globalement les effectifs scolaires dans les deux écoles sont de 352 élèves (Ecole Saint Joseph : 127 élèves répartis dans 6 classes et l'Ecole Publique 225 élèves répartis dans 9 classes).

Au niveau de la cantine scolaire, il a été instauré une nouvelle organisation du fonctionnement pour disposer de deux services homogènes : l'Ecole Privée Saint Joseph et les élèves de classes maternelles de l'Ecole Publique étant au 1er service, et les élèves des classes élémentaires de l'Ecole Publique au 2ème service. Le nombre global de rationnaires pour les deux services est en moyenne de 110 avec des pointes journalières jusqu'à 128.

4° - A.E.P. - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal adopte le rapport annuel sur l'Eau lequel fait ressortir une adéquation de la tarification par rapport au service rendu tant pour le service de l'eau que pour le service de l'assainissement. Ce rapport est consultable en mairie ou sur le site internet de BEAUZAC

Il est procédé à la modification de la tarification de la contribution pour frais de raccordement aux réseaux d'égout pour les constructions existantes de moins de 5 ans à qui il a été imposé un système d'assainissement individuel provisoire dans l'attente de leur raccordement au réseau collectif d'assainissement. à construire. Le montant de la contribution est ramené à 1 000,00 €. HT.

A l'issue de la procédure de consultation publique, l'Entreprise BOUCHARDON de Saint Agrève est retenue pour réaliser les travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales du secteur de Montourtier pour un montant de 104 775,10 € TTC. Le coût global des travaux honoraires et imprévus compris d'un montant de 119 600,00 € TTC sera financé pour partie avec l'aide du Département et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui sont sollicités pour l'attribution de subventions aussi importantes que possible. Les travaux devraient débuter en Janvier 2011 avec l'accord des propriétaires traversés par les canalisations.

5° - Questions diverses

Monsieur le Maire faire part du souhait de l'Association ARPA de protection des animaux de construire un refuge pour les chat abandonnés ; autre solution : l'occupation d'un local ancien.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas être associé aux deux projets de révision du P.L.U. de Monistrol sur Loire.

Les Transports VISCONTE renoncent à leur aire de stationnement réservée sur la ZA de Pirolles.

Il prend connaissance du coût définitif des travaux d'extension de la caserne des sapeurs pompiers réalisés par le SDIS 43 : 362 341,77 € soit une participation communale de 76 561,00 € (25 % du HT).

L'organisation du déneigement est maintenue comme l'année précédente avec une révision des tarifs identique à celle appliquée par le Conseil Général pour le transport scolaire.

Daniel GIDROL présente la solution de création d'un site INTERNET proposée par la Société LOGIPRO qui héberge notre site INTERNET. Cette solution adoptée par plusieurs communes du Département a l'agrément des élus qui pourront visionner les sites existants (Saint Julien Chapeuil, Moudeyre) pour un coût relativement modeste.

Xavier LIOGIER présente le projet de la CFVA en vue de sécuriser l'accès entre l'usine et le parking. La Commune fournira les panneaux de signalisation adéquats.

Il fait le point du projet de numérotation des rues ; l'inventaire est maintenant achevé ; reste à choisir le modèle de plaque de rue.

Jean Pierre MONCHER suggère d'installer un moyen de protection de la fontaine devant la mairie , une chute dans le bassin pouvant être dangereuse. Il propose aussi d'installer un système de brassage d'air à la salle polyvalente pour améliorer la qualité du chauffage. Il questionne le Maire sur la date prévue pour l'inauguration des travaux de restructuration du Bourg : prévision au printemps.

Simone BLANCHARD-LIOGIER demande que les ancrages des panneaux de basket du vieux stade soient enlevés car dangereux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 30.